

AXE 2		ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET LA TRANSITION ECOLOGIQUE DES ACTEURS DE LA FILIERE EQUINE						MAJ : 19/05/2024
Action 2.2 : Soutenir l'équipement des structures équestres pour la pratique de l'équitation								
Nature des crédits :		Investissement		Descriptif de l'action :		Aide à l'acquisition de matériel dédié à la pratique de l'équitation et à l'enseignement dans les centres équestres adhérents à la Fédération Française d'Équitation. Cette action doit également favoriser l'acquisition de nouveaux équipements permettant de garantir la sécurité des cavaliers et des chevaux ainsi que l'accès et la pratique de l'équitation à destination des personnes en situation de handicap		
<p>Les enjeux 2023-2027 sont d'aider les structures à améliorer leur compétitivité économique et le niveau des prestations proposées en favorisant l'acquisition du matériel nécessaire au développement de leur activité et à la pratique de l'équitation pour tous. Afin d'accompagner les structures équestres à développer et améliorer la pratique de l'équitation en investissant dans un matériel adapté, sécurisé et pédagogique, cette action vise à soutenir les centres équestres dans l'acquisition de matériel dédié à la pratique de l'équitation.</p>								
Objectifs stratégiques		<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'acquisition de matériel dédié à la pratique de l'équitation et à l'enseignement dans les centres équestres adhérents à la Fédération Française d'Équitation. - Inciter les centres équestres à proposer de nouvelles disciplines équestres en disposant du matériel adapté aux disciplines pratiquées. - Soutenir l'acquisition de nouveaux équipements permettant de garantir la sécurité des cavaliers et des chevaux - Promouvoir la pratique de l'équitation au sein des centres équestres avec des outils pédagogiques et ludiques - Favoriser l'accès et la pratique de l'équitation à destination des personnes en situation de handicap. - Aider à l'amélioration des conditions d'enseignement des différentes disciplines équestres reconnues par la FFE - Impulser une dynamique de mutualisation des équipements par l'intermédiaire du Comité Régional d'Équitation 						
Critères communs à tous les porteurs de projet		<ul style="list-style-type: none"> - Exploitation agricole ou structure implantée sur le territoire régional - Disposer d'un numéro SIRET - Être à jour des contributions sociales et fiscales (sauf accord d'étalement) - Ne pas avoir atteint les plafonds d'aides publiques fixés par la réglementation communautaire. - L'exploitation agricole ou la structure ne doit pas avoir fait l'objet d'une mise en garde dans le cadre d'un contrôle au titre de la protection animale. 						
Pièces justificatives pour tous les porteurs		<ul style="list-style-type: none"> - Document autorisant le représentant de l'organisme à solliciter une subvention (Délibération, Procès verbal d'Assemblée Générale...) pour toutes personnes morales de droit public et privé, hors "Professionnel en nom propre (avec SIRET)" - RIB - Copie des statuts en vigueur datés et signés pour les entreprises (personne morale de droit privé) et associations privées et publiques - Note descriptive de l'opération - Devis - Carte professionnelle en cours de validité ET justificatifs du ou des diplômés (BPJEPS, DEJEPS, ATE, CQP-EAE, CQP-ORE, MATE, Moniteur option équitation western, BEES1, BEES2) - Attestation de moins trois mois à télécharger sur le site EAPS <p><i>A noter : Si le détenteur de la carte professionnelle n'est pas le dirigeant de la structure, fournir un justificatif permettant d'établir le lien avec la structure et la nature du contrat (contrat de prestations, bulletins de salaires, etc.)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Attestation d'affiliation MSA de moins de 3 mois téléchargeable sur le site de la MSA. - Attestation de minimis entreprise (téléchargeable sur le Portail des aides) - Attestation du nombre de licenciés au titre de l'année précédente ou durant l'année en cours. - Attestation d'enregistrement du ou des lieux de détention/stationnement des équidés - téléchargeable sur le site de l'IFCE - Liste à jour des équidés enregistrés au titre du registre de détention - à télécharger sur le site de l'IFCE - Attestation d'adhésion à la FFE pour l'année en cours - à télécharger à partir de votre espace SIF sur le site de la FFE - Attestation du nombre de licenciés pour l'année N ou N-1 - à télécharger à partir de votre espace SIF sur le site de la FFE - Attestation des labels (Si éligible à la bonification) - à télécharger à partir de votre espace SIF sur le site de la FFE - Contrat d'engagement du demandeur signé par le bénéficiaire - Contrat d'engagement républicain signé par le bénéficiaire à joindre en cas de dépôt délégué - Contrat de mandat signé à joindre en cas de dépôt délégué 						
Nature du porteur de projet	DEPENSES ELIGIBLES	CRITERES SPECIFIQUES	PIECES JUSTIFICATIVES SPECIFIQUES	TAUX	PLANCHER DES DEPENSES HT	PLAFOND DES DEPENSES HT	PLAFOND DE L'AIDE REGIONALE SUR LA DUREE DU PLAN 2023-2027	
Centre équestre *Deux licences vertes ou bleues équivalentes à une licence annuelle pleine.	Annexe de l'action 2.2 téléchargeable	Entre 1 et 14 licenciés	(Uniquement les équipements de sécurité identifiés dans l'annexe) FORFAIT de 2000 €				6 000 €	
		Entre 15 et 30 licenciés		50%	1 000 €	6 000 €	9 000 €	
		Entre 31 et 150 licenciés	*+ 10 % pour les structures labellisées FFE : Ecole Française d'Équitation, Centre de Tourisme Équestre, Equi Handi Club, Ecole Française d'Attelage, Ecurie de Compétition.	40% (*50 %)	1 000 €	10 000 €	12 000 € *15 000 €	
		Plus de 150 licenciés ou Pôle d'excellence de compétition classé par la FFE	*+ 10 % pour les structures labellisées FFE : Ecole française d'équitation, Centre de Tourisme Équestre, Equi Handi Club, Ecole Française d'attelage, Ecurie de compétition.	40% (*50 %)	2 000 €	14 000 €	16 800 € *21 000 €	
		Matériel spécifique dédié au Handicap	Réservé aux structures labellisées Equi Handi Club ou aux professionnels diplômés BFEFH, adhérents à la FFE	50%	2 000 €	10 000 €	15 000 €	
		Équipements mutualisables faisant l'objet d'une acquisition groupée par le CRE	Réservé au Comité Régional d'Équitation	50%	2 000 €	14 000 €	24 000 €	